



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



## CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du mercredi 10 avril 2024

Date de la convocation: 05/04/2024

**Membres en exercice : 11** *L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON*

**Présents : 9** **Présents :** Bruno BICHON, Monique JANIN, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD

**Votants: 11** **Représentés:** Florine DUPONT SENES par Florence FOURNEAU, Denis GARIN par Bruno BICHON

**Pour: 8**

**Contre: 1** **Excusés:**

**Abstentions: 2** **Absents:**

**Secrétaire de séance:** Robert LIAUTAUD

### Objet: APPROBATION BP 2024 COMMUNE - DE\_2024\_021

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Thorame Basse,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

##### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 502 375.00 Euros  
En dépenses à la somme de : 502 375.00 Euros

##### ARTICLE 2 :



D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	77 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 200.00
014	Atténuations de produits	20 516.00
65	Autres charges de gestion courante	103 019.00
67	Charges spécifiques	500.00
023	Virement à la section d'investissement	90 583.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 943.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>371 761.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	28 480.00
73	Impôts et taxes	172 095.00
74	Dotations et participations	128 686.00
75	Autres produits de gestion courante	41 500.00
77	Produits spécifiques	1 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>371 761.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	84 114.00
13	Subventions d'investissement	27 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>130 614.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 088.00
021	Virement de la section de fonctionnement	90 583.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 943.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>130 614.00</b>

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bruno BICHON

